



Contribution de Monsieur Jean du Bois de Gaudusson, Professeur émérite à l'Université de Bordeaux, ancien président de l'Université et de l'Agence Universitaire de la Francophonie, Membre et président de la 3ème section, de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer

Séminaire « La Francophonie autour des 25 ans de la déclaration de Bamako »

Séance du 3 juillet 2025

« La Déclaration de Bamako : Et le Nord ? »

Le temps nous est compté et permettez -nous donc d'aller droit au but de ces quelques mots prononcés en souvenir de ce mois de novembre 2000 où est née dans l'enthousiasme la Déclaration de Bamako mais aussi pour s'interroger sur son avenir, nous allons dire sur sa pertinence... aujourd'hui. Quelques mots d'explications, au fil de la plume, sur cette recherche du Nord dans la Déclaration de Bamako...

Quand on se réfère à la déclaration de Bamako, et c'est là sans doute un sujet de malentendu, on pense toujours irrésistiblement au Sud, plus exactement aux enjeux démocratiques des pays de la Francophonie en transition, principalement en Afrique, mais aussi dans une moindre mesure aux pays d'Europe centrale et orientale ; ils sont les uns et les autres considérés comme les destinataires privilégiés de la déclaration de Bamako qui s'organise autour de l'idée stratégique et historique des promoteurs et acteurs de la transition démocratique voire plus tard de la consolidation démocratique. On se permettra de se souvenir que nous en avons été un témoin...engagé.

Et « le Nord dira-t-on » ? Un Nord représenté dans ce que l'on peut appeler le « système » Bamako, fait de la déclaration et des actions menées en son nom et pour réaliser ses objectifs, par les Etats du Nord (Canada, France, Suisse...) ; ces autres destinataires, dont on parle peu mais qu'il nous est apparu nécessaire de situer, d'en examiner la place et le rôle, occasion de s'interroger sur la signification du destin de la Déclaration ; interrogation qui n'est pas seulement due au poids des tendances actuelles visant à remettre en cause, en interne et en international ce Nord, celui du monde occidental et de son influence historique, souvent condamné y compris sur le plan des idées et de la philosophie ; nous y reviendrons.

À la question posée de savoir « où est le Nord ? » dans la déclaration de Bamako, plusieurs observations et interrogations nous paraissent devoir être faites.

1° D'abord, à bien lire la Déclaration de Bamako, le Nord est absent en tant que tel ; le mot – et les Etats qu'il désigne n'est pas prononcé. À s'en tenir à ses dispositions et quoiqu'on en

est dit précédemment, la Déclaration ne se réfère pas, juridiquement, à la distinction Nord-Sud et on sait combien elle s'attache à exposer, développer, défendre le caractère universel de ses valeurs et principes et des engagements fondamentaux qui sont identiques pour tous les Etats membres de la Francophonie : la Déclaration fait de l'engagement démocratique une priorité commune à l'ensemble des pays de la Francophonie, sous cependant quelques réserves qui furent émises par certains.

2° Ensuite, il faut bien reconnaître le rôle joué par une composante de la Francophonie, le Nord, pour la mise en œuvre et l'application de la Déclaration. Par ses politiques engagées en son nom, le Nord est un acteur décisif de la Déclaration. Ce fait est connu et relève de l'évidence... Jusqu'à maintenant ; fort de son histoire, de ses engagements et des moyens dont il dispose, il a un rôle d'exemplarité et de soutien, en partageant ses expériences et bonnes pratiques, en accompagnant les pays du Sud (dits du sud) par la coopération notamment électorale, institutionnelle, juridique.

3° Acteur certes et à ce titre, comme les autres soumis aux mêmes obligations, le Nord n'en est pas moins un acteur privilégié et plus encore protégé. Lorsque l'on observe la pratique des trente années de son existence, on constate une application asymétrique de la Déclaration.

En témoigne l'absence d'utilisation de mécanismes de contrôle, de suspension, de mise en cause, de sanction officielle, pas même d'alerte de la part de l'OIF pourtant en présence de dérives et de controverses ou même de manquements aux valeurs et principes démocratiques et aux libertés publiques et aux droits fondamentaux consacrés par la déclaration de Bamako.

Sans pouvoir détailler, ne pouvait-on considérer à tout le moins une réaction de l'OIF par exemple à propos de l'épisode des gilets jaunes (2018-2020) en France, du traitement des peuples autochtones au Canada ou des politiques migratoires restrictives en Suisse ?

On peut imaginer les raisons politiques et diplomatiques de cette abstention, mais la question mérite d'être posée, l'absence de réaction pouvant être perçue comme une forme de deux poids, deux mesures, affaiblissant la crédibilité de l'OIF et de sa déclaration à promouvoir les valeurs communes qu'elles défendent ?

4° Autre observation : si l'on en examine les analyses et arguments, le Nord n'est-il pas un territoire de la démocratie négligé, inexploré par la Déclaration de Bamako, il est vrai à une époque où ce manque n'apparaissait pas avec la force de l'évidence. ? L'investissement conceptuel et institutionnel n'est pas total et ne permet pas aujourd'hui de rendre compte de la confrontation qu'ont les pays du Nord avec la postmodernité ou encore avec la post-démocratie, et d'y répondre. Des difficultés apparaissent qui si elles ne sont pas résolues par de nouvelles régulations risquent d'être sources de déstabilisation et de déconsolidation démocratique. On citera le traitement des aspirations à la reconnaissance de la diversité (des diversités ?) et des minorités qui est devenue une exigence contemporaine prioritaire, l'extension des garanties des droits et libertés et de leur protection avec ce que cela signifie de subjectivisation à assurer dans

le respect de la prévalence de l'intérêt général et du bien public, la reconnaissance du fait religieux et son positionnement dans les sphères publiques et privées ou encore le défi lancé aux démocraties par le populisme qui travaille les sociétés contemporaines...ou encore et enfin la nécessité déborder les défis des nouvelles technologies et des autres intelligences.

La Francophonie ne saurait se dispenser d'aborder en profondeur ces questionnements – et bien d'autres-qui sont ceux du Nord mais qui sont ceux aussi des autres destinataires, à commencer par ceux que l'on appelle du Sud, selon des formes et des voies différentes.

5° Une dernière observation tient à une autre position du Nord : celle d'être « un présent invisible » , invisible et néanmoins critiqué : la Déclaration de Bamako et ses mises en œuvre ne seraient – elles pas d'abord ou toujours la manifestation d'un corpus, d'une conception philosophiquement, idéologiquement, juridiquement située, celle d'un modèle du Nord, par les valeurs défendues issues précisément de son histoire, de son passé, de sa domination dans le monde, et aujourd'hui, on le rappellera, condamné malgré, serait-on tenté de penser, la circonstance que la déclaration de Bamako prévoit systématiquement la prise en considération des spécificités historiques, culturelles et sociales de chaque peuple. Tout ne se réduit certes pas aux critiques et dénonciations, même prononcées aux Nations Unies par les nouveaux venus au pouvoir ou par certains animateurs du « Sud Global » ; mais on ne saurait les ignorer ni les négliger : elles existent dans les discours politiques et politiques, les réseaux sociaux et les analyses : la déclaration de Bamako ne serait – elle pas que l'expression d'une conception occidentale, du Nord ou qui, au-delà de sa prétention à l'universel, aurait par essence un penchant « nordiste » ?

L'on se gardera d'ouvrir ici une réflexion sur le croisement ou le dépassement de l'universalisme et le relativisme, sur la distinction que Souleymane Bachir Diagne nous incite à faire entre « l'universalisme de surplomb » (sujet à critique) et la croyance en l'universel. En revanche, le débat ne peut être écarté, ni évité, ni par le Nord ni par le Sud si tant est que l'on puisse encore les identifier et les distinguer l'un et l'autre, à une époque de remises en cause, de reclassement des forces dans le monde, de reformulation juridique, institutionnelle, philosophique du projet démocratique et des valeurs elles-mêmes dont certaines sont devenues moins assurées qu'elles ne l'étaient. En tout cas il n'appartient pas au seul Nord, accusé ou non, invisible ou non, qui n'est plus seul maître des influences.

Là se situent le pari et la signification profonde de la Déclaration de Bamako avec laquelle, affirmait Boutros Boutros Ghali lors de son adoption, « la Francophonie franchit véritablement une étape significative dans le dialogue sur l'approfondissement de la démocratie et le respect des libertés au sein de l'espace francophone, affirmant en ce sens sa pleine dimension politique ».

N'est-ce pas l'actualité du défi lancé par la Déclaration de Bamako au Nord comme au Sud que celui, en recourant à la procédure d'échanges et de discussions adoptée depuis sa fondation par la Francophonie en tant que mode de gouvernance, de franchir une nouvelle étape dans la réflexion fondamentale sur les valeurs et les institutions de la démocratie ?

